



Portrait régional de l'eau

Lanaudière (Région administrative 14)

Note au lecteur

Ce document présente un portrait de l'eau pour la région de Lanaudière du point de vue de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréotouristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique et de ses problématiques régionales spécifiques. Il ne constitue pas un bilan exhaustif de l'état de l'eau pour la région.

Une première version de ce portrait a été élaborée dans le contexte de la vaste consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1999, dont le rapport a été rendu public le 3 mai 2000. Cette première version ne respectait pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; elle devait donc être considérée comme un document de travail. Aussi, le ministère de l'Environnement a procédé à la révision du document, dans le but de le publier. Le document actuel constitue donc la deuxième version du portrait régional de l'eau pour la région de Lanaudière.

Mise à jour : juillet 2000

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

[4. Portrait de l'eau souterraine](#)

[5. Portrait municipal](#)

[6. Portrait industriel](#)

[7. Portrait agricole](#)

[8. Portrait faunique et récréotouristique](#)

[9. Initiatives locales](#)

[Annexes](#)





Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Lanaudière (Région administrative 14)

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[2.1 Rivières](#)

[2.2 Lacs](#)

[2.3 Barrages](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

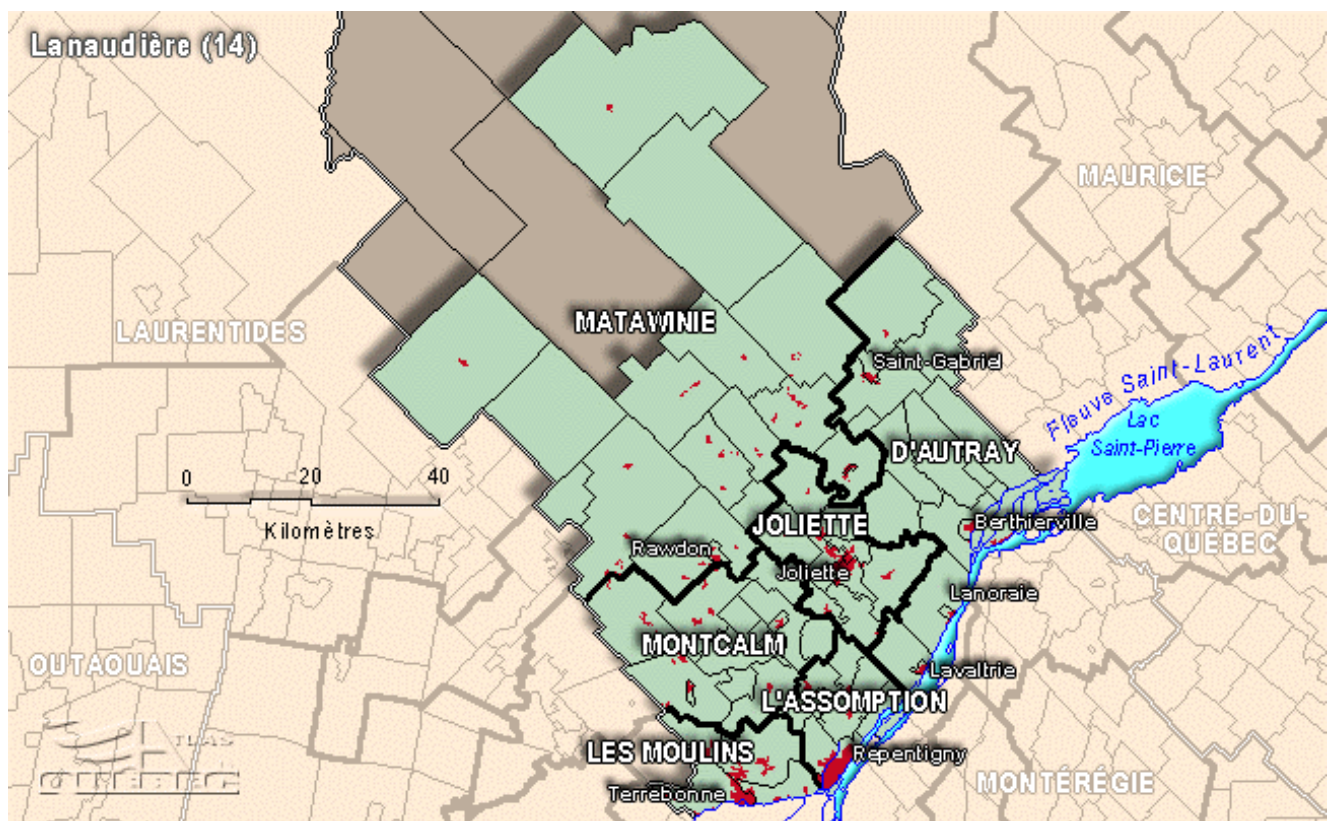
[3.1 Qualité de l'eau des rivières](#)

[3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau](#)

[3.3 Références des publications les plus récentes](#)

1. Portrait socio-économique de la région

La région de Lanaudière, sise entre les Laurentides et la Mauricie, fait partie des régions centrales du Québec. Sa frontière sud côtoie celle de Laval et de Montréal. Ses 13 521,81 km², dont plus de la moitié est un territoire non municipalisé, s'étirent vers le nord-est, après s'être baignés dans les eaux du fleuve Saint-Laurent sur plus de 60 km.



Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

En 1997, la région de Lanaudière comptait une population de 375 172 personnes, une hausse de 1,2 % par rapport à 1994. La population est répartie dans 69 municipalités regroupées en 6 MRC. Les MRC L'Assomption et Les Moulins sont les plus urbanisées, avec des villes comme Repentigny, Terrebonne et Mascouche. La MRC Joliette, avec la ville-centre du même nom, constitue un pôle de croissance où la population urbaine représente 40 %.

Les MRC D'Autray, Montcalm et Matawinie ont, quant à elles, une population principalement rurale. À elle seule, la MRC Matawinie occupe environ 80 % du territoire régional, alors qu'elle compte seulement 10 % de la population.

La région de Lanaudière voue à l'agriculture une part importante de son activité, dans sa partie centrale. En 1997, le territoire agricole représentait 10,9 % de cette région. Le territoire forestier couvrait, en 1995, 77,8 % de la région de Lanaudière, dont 77 % en forêt publique et 23 % en forêt privée. Environ 260 entreprises exploitent le vaste couvert forestier de la région.

En 1998, on trouvait dans la région de Lanaudière 671 établissements manufacturiers, et 28 établissements miniers étaient en exploitation en 1997. L'industrie manufacturière constitue l'une des assises importantes de l'économie de la région. Joliette et les municipalités environnantes, qui se situent dans la partie centrale de la région, forment l'agglomération la plus industrialisée. On y trouve le tiers des travailleurs du secteur manufacturier et la moitié des plus grosses entreprises régionales (Firestone Canada, Papiers Scott et Ciment Saint-Laurent).

Tableau 1.1 : Population par division administrative

Division administrative (décret 1654-97)	Population (1997)
MRC D'Autray	37 553
MRC Joliette	52 845
MRC L'Assomption	102 191

MRC Les Moulins	103 210
MRC Matawinie	39 904
MRC Montcalm	38 053

Tableau 1.2 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristique	Donnée	
Population totale ¹ (habitants)	375 172	(1997)
Superficie du territoire ² (km ²)	13 521,81	(1997)
Nombre de MRC ²	6	(1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ²	69	(1998)
Nombre d'établissements manufacturiers ³	671	(1997)
Nombre d'établissements miniers* en exploitation ⁴	28	(1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	77,8	(1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	10,9	(1997)
Taux de chômage ² (%)	10,4	(1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	23 953	(1996)
Emplois ² : secteur primaire (%)	2,2	(1997)
secteur secondaire (%)	24,6	(1997)
secteur tertiaire (%)	73,2	(1997)

* : Incluant les carrières, les sablières et les tourbières.

Sources : 1. Répertoire des municipalités du Québec, 1998. 4. Ministère des Ressources naturelles.

1. Institut de la statistique du Québec. 5. Statistique Canada.
2. Centre de recherche industrielle du Québec.



2. Portrait quantitatif de la ressource

(eau de surface)

2.1 Rivières

Les caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région sont présentées au tableau 2.1. Les débits (moyen, maximal, minimal) ont été calculés à partir de mesures relevées pendant plusieurs années d'observation (17 ans et plus). La rivière L'Assomption et son tributaire, la rivière Ouareau, ont un bassin versant supérieur à 1 000 km². Pour connaître les délimitations de certains bassins versants de la région, on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau à la section 3 de ce document.

Les rivières de la partie septentrionale de la région de Lanaudière coulent vers la rivière Saint-Maurice.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques de quelques rivières de la région

Rivière	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximal (m ³ /s)	Débit minimal (m ³ /s)	Station ¹ de mesure	Années d'observation (nb)	Période d'observation
des Mille Îles	218,0	1 390	17,7	043201	35	1961-1996
Ouareau	25,8	300	0,31	052212	30	1966-1996
L'Assomption	24,0	351	1,75	052219	26	1970-1996
de l'Achigan	10,0	175	0,33	052233	17	1979-1996
Noire	n.d.	56	0,111	052228	22	1974-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement.

Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

n.d. : non disponible.

2.2 Lacs

Le tableau qui suit présente les plus grands lacs de la région de Lanaudière avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations. La région compte plusieurs autres lacs. Pour connaître leurs caractéristiques, on peut consulter le ministère de l'Environnement.

Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lac	Superficie (km ²)	Vocation/Utilisation
Kempt	184,67	réservoir, pêche, activités récréo-touristiques
Taureau	95,05	réservoir, villégiature, activités récréo-touristiques, pêche
Devenyns	21,63	pêche
Villiers	17,07	pêche, villégiature
Ouareau	14,92	villégiature, activités récréo-touristiques, pêche urbaine
Tourbis	14,01	pêche
Archambault	13,80	villégiature, activités récréo-touristiques, pêche urbaine
Troyes	12,51	ZEC Boullé, pêche, villégiature
Légaré	11,34	villégiature, pêche
Maskinongé	10,18	villégiature, activités récréo-touristiques, pêche urbaine
Morialice	9,76	pêche
Forbes	9,09	Parc du Mont-Tremblant, pêche
Repos, du	6,55	pourvoirie, pêche
Lusignan	6,06	ZEC Collin, pêche, villégiature

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale de Lanaudière, ministère de l'Environnement.

2.3 Barrages

Des 696 barrages érigés dans la région de Lanaudière, 78,3 % servent à des fins de villégiature et 83,2 % sont des propriétés privées. Pour plus de détails, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

Environ une dizaine de barrages ont une hauteur de plus de 10 mètres. Le barrage Matawin, d'une hauteur de 25 mètres, est situé sur la rivière Matawin. Il est exploité par Hydro-Québec dans le but de produire de l'électricité. Le barrage de Rawdon, situé sur le lac Pontbriand, est géré par Algonquin Power System et est utilisé dans le but de produire de l'électricité. Enfin, une digue privée mesurant 15 mètres de haut est construite sur le lac Nicole dans la municipalité de Sainte-Mélanie, et sert à des fins de villégiature.

La plus grande réserve d'eau de cette région est le réservoir Taureau, retenu par le barrage Matawin, qui contient 946 millions de mètres cubes d'eau. Le lac Kempt, retenu par le barrage Manouane A, contient 410 millions de mètres cubes d'eau. Ce barrage, géré par Hydro-Québec, est situé dans la région de la Mauricie à la limite de la région de Lanaudière. La municipalité de Saint-Donat est propriétaire des 2 barrages qui retiennent les eaux du lac Ouareau et du lac Archambault. Ces lacs contiennent respectivement 43 et 37 millions de mètres cubes d'eau. Enfin, le barrage Saint-Didace, propriété du gouvernement et exploité par le ministère de l'Environnement, est situé sur le lac Maskinongé et forme une retenue de 25 millions de mètres cubes d'eau.

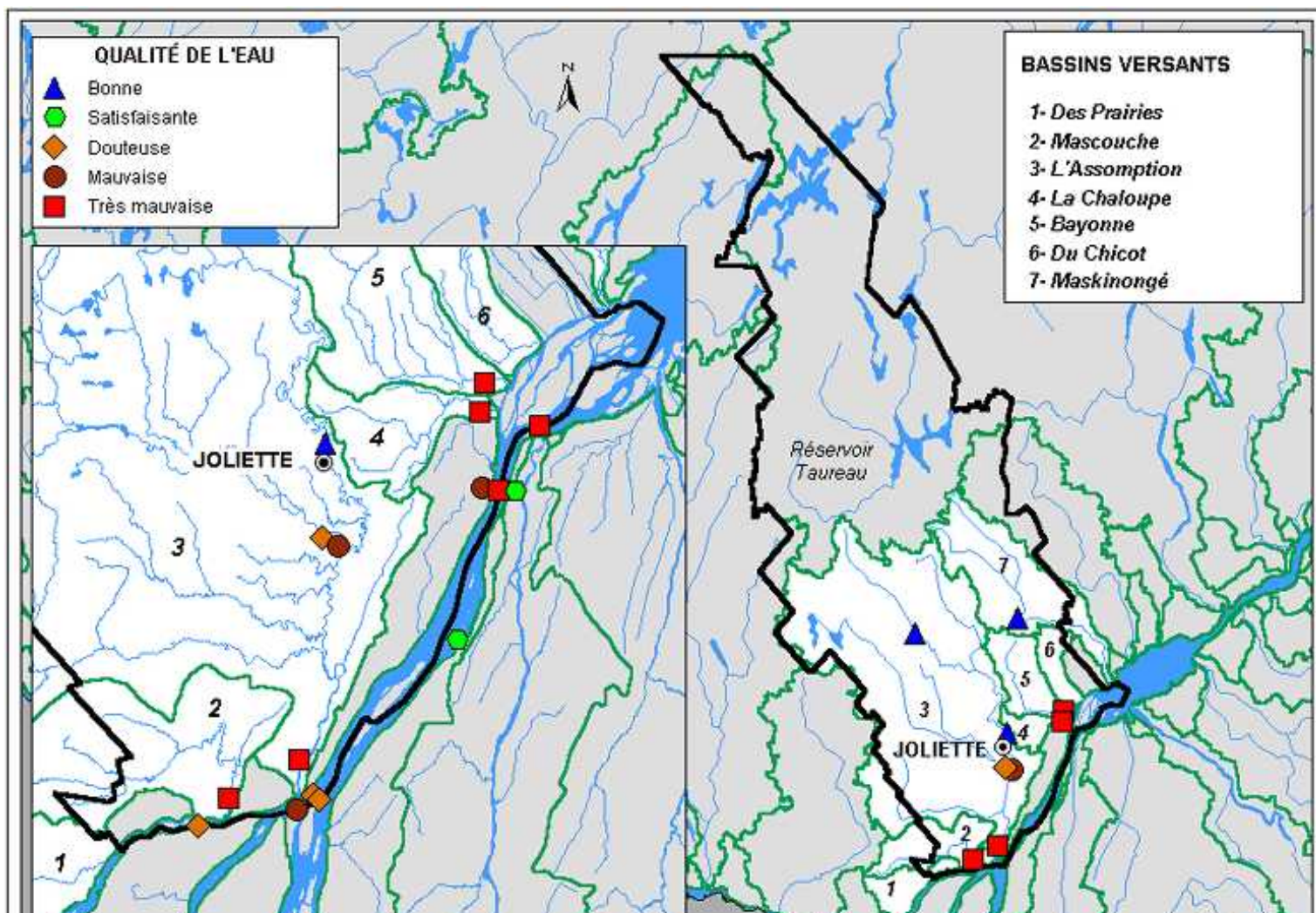


3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement situées dans la région administrative de Lanaudière. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP), qui intègre les neuf indicateurs conventionnels suivants : azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total, saturation en oxygène et turbidité.

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région de Lanaudière





La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 3.1 présente, par bassin hydrographique, pressions de pollution les plus significatives : la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station municipale d'épuration des eaux usées.

Les problématiques particulières sont présentées par bassin versant à la section 3.2. Une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région est incluse à la section 3.3.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie du bassin (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau ² (nb)	Population totale ¹ (nb)	Population desservie par ³ :	
						un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)
L'Assomption	4220	14,3	1,2	42	155 000	54,5	21,0
Bayonne	347	40,9	2,9	n.d.	8226	36,6	0
la Chaloupe	136	47,0	0,5	n.d.	5146	20,6	20,6
Mascouche ⁴	378	81,7	0,6	n.d.	32 906	67,5	67,5

1. Source : Dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

4. La population de Mascouche n'est pas incluse dans ce total, parce que ses eaux usées sont traitées conjointement avec celles de Lachenaie et déversées, après traitement, dans la rivière des Mille Îles.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

n.d. : non disponible.

3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau

3.2.1 Rivière L'Assomption

La pollution résiduelle dans le bassin de la rivière L'Assomption provient surtout des activités agricoles intensives de la portion inférieure du bassin, notamment des sous-bassins des rivières de l'Achigan et Saint-Esprit. Une étude révèle en outre que les communautés biologiques de la rivière de l'Achigan sont affectées par les eaux trop contaminées du sous-bassin de la rivière Jourdain. En fait, les rejets (industries, station d'épuration municipale problématique au moment de l'étude et pollution diffuse d'origine agricole) dépassent la capacité de support de ce petit sous-bassin. Parmi les autres problèmes résiduels observés ailleurs, les concentrations élevées d'azote ammoniacal affectent la qualité de l'eau brute d'approvisionnement des stations de filtration de Repentigny, L'Assomption et L'Épiphanie à certains moments de l'année (entre novembre et mars et durant la saison estivale). Ces problèmes semblent associés aux épandages tardifs de fumier, en automne. Enfin, les rejets des réseaux d'égouts municipaux (eaux domestiques et industrielles) jusqu'à tout récemment non traités du Grand Joliette affectaient aussi

la qualité des eaux de la rivière L'Assomption et ses usages. La station municipale d'épuration des eaux usées est en fonction depuis juillet 2000.

3.2.2 Rivière Bayonne

Les problèmes de l'eau de la rivière Bayonne sont liés aux sources ponctuelles de pollution et à l'intensité des activités agricoles sur son territoire, notamment la production animale. Cependant le traitement prochain des eaux usées de Saint-Félix-de-Valois devrait contribuer à améliorer la situation.

3.2.3 Rivière la Chaloupe

À l'image de ceux de la rivière Bayonne, les problèmes de qualité de l'eau de la rivière la Chaloupe seront de plus en plus associés aux pressions de pollution diffuse d'origine agricole, puisque, depuis septembre 1995, la partie des eaux usées de Berthierville qui était déversée dans la rivière la Chaloupe est interceptée et traitée avant d'être acheminée vers le fleuve, et que les eaux usées de la municipalité de Saint-Thomas sont aussi traitées depuis novembre 1998.

3.2.4 Rivière Mascouche

Les problèmes de qualité de l'eau de la rivière Mascouche viennent surtout de la pollution diffuse d'origine agricole (cultures maraîchères et élevage). Cependant, en cas de pluie, les ouvrages de débordement des réseaux d'égouts peuvent contribuer aussi à la pollution résiduelle de la rivière Mascouche.

3.2.5 Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

La région de Lanaudière est une région un peu moins affectée que le reste du Bouclier canadien par l'acidification. Parmi les 46 lacs visités, on compte 8,7 % de lacs acides, 13 % de lacs en transition et 78,3 % de lacs non acides.

La norme de mercure pour consommation humaine de 0,5 mg/kg dans la chair des poissons est dépassée dans 78 % et 100 % des dorés de moyenne et grande taille. Elle est aussi dépassée dans 86 % et 92 % des brochets de moyenne et grande taille. Pour connaître les recommandations de consommation, on peut se référer au *Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce*, réalisé conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux, et au dépliant *Connaissez-vous les Oméga 3?*, réalisé conjointement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

3.3 Références des publications les plus récentes

DELISLE, F., S. GARIÉPY et Y. BÉDARD, 1997. *Bassin versant de la rivière L'Assomption : l'activité agricole et ses effets sur la qualité de l'eau*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune et Saint-Laurent Vision 2000, Envirodoq EN970252, 110 pages.


HÉBERT, S., 1993. *Qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent, 1990-1991*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction de la qualité des cours d'eau, QEN/QE-81/1, Envirodoq EN930002, 98 p., 6 annexes.





Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Lanaudière (Région administrative 14)

[4. Portrait de l'eau souterraine](#)

[4.1 Usages](#)

[4.2 Problèmes de contamination](#)

[4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire](#)

[4.4 Références](#)

[5. Portrait municipal](#)

[5.1 Portrait général](#)

[5.2 Problématique spécifique](#)

[6. Portrait industriel](#)

[6.1 Portrait général](#)

[6.2 Problématiques spécifiques](#)

[7. Portrait agricole](#)

[7.1 Portrait général](#)

[7.2 Problématiques spécifiques](#)

[8. Portrait faunique et récréotouristique](#)

[8.1 Portrait faunique](#)

[8.2 Activités de contact avec l'eau](#)

[9. Initiatives locales](#)

[9.1 Projets en développement durable](#)

[9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale](#)

[9.3 Initiatives en gestion de rivières](#)

[9.4 Zones d'intervention prioritaire \(comités ZIP\)](#)

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Usages

Plus de 37 % de la population, soit environ 136 900 personnes, est alimentée par eau souterraine, dont 63 % est alimentée par des puits individuels (voir tableau A.2).

Au-delà de 6 800 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou dont les rapports ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 21 600 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région de Lanaudière compte un puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales, situé dans la MRC Matawinie. La région compte 3 usines d'embouteillage, dont une située sur le territoire de la MRC D'Autray et 2 situées sur le territoire de la MRC Matawinie.

4.2 Problèmes de contamination

La région de Lanaudière compte 2 lieux d'enfouissement sanitaire, dont un fonctionne sur le principe d'atténuation naturelle. Un troisième n'est plus exploité depuis 1993. Il en résulte une détérioration des eaux souterraines à proximité de ces sites. À ce jour, cette situation n'a causé aucun préjudice irréversible, mais elle peut devenir préoccupante.

Il existe également 4 dépôts de matériaux secs dont 3 ont un programme de suivi des eaux souterraines. L'impact de ces activités sur la qualité des eaux souterraines est peu documenté.

Des dépôts de résidus ligneux sont également problématiques à Saint-Michel-des-Saints. Les eaux de lixiviation de ces dépôts contaminent les nappes d'eaux souterraines en amont d'une zone pouvant ultérieurement être utilisée par la municipalité comme source d'approvisionnement en eau potable. Des travaux de restauration ont été autorisés le 9 juin 2000 par le ministère de l'Environnement pour empêcher la contamination de ces nappes d'eaux souterraines.

Les cas les plus nombreux de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés à l'entreposage de produits pétroliers, principalement en milieu urbain. Le remplacement de réservoirs souterrains a mis au jour de nombreux cas de contamination, principalement sur les terrains de stations-service ainsi que sur des terrains industriels et sous des bâtiments publics.

Enfin, quelques puits privés de la municipalité de Saint-Cléophas se retrouvent avec un problème de contamination aux hydrocarbures. Ce problème n'est pas inusité, particulièrement à proximité de terrains où sont entreposés des produits pétroliers.

4.2.1 Pesticides et nitrates en zone agricole

La contamination des nappes phréatiques par les nitrates et par les pesticides en zone agricole constitue une préoccupation importante pour la Direction régionale de la santé publique. On a constaté que dans les zones agricoles sablonneuses (production de tabac et de pomme de terre), il y avait une contamination par des nitrates à des concentrations dépassant 10 mg/l. Dans ces mêmes sols, le ministère de l'Environnement a détecté des concentrations élevées d'aldicarbe dans l'eau de certains puits.

4.3 Gestion des eaux souterraines et ménagement du territoire

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été

rapporté sur le territoire de la région administrative de Lanaudière. Les autorisations délivrées en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) constituent le moyen dont dispose actuellement le ministère de l'Environnement pour évaluer a priori l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'effectuer des captages d'importance.

Les périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable (c'est-à-dire la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de cette aire) ne sont généralement pas déterminés par les municipalités. Cependant, depuis 1996, le ministère de l'Environnement exige pour ces projets de captage, en vertu de la Directive 001 portant sur le captage et la distribution de l'eau, la détermination de ces périmètres et recommande l'adoption d'une réglementation régissant les usages des eaux souterraines sur le territoire et les activités qui en influencent la qualité.

4.4 Références

BEAUMIER, M., F. KIROUAC et M. LEDUC, 1994. *BADGEO en totalité sur support digital*, Québec, Ministère des Ressources naturelles.

CHAMPAGNE, L., 1990. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution – MRC Montcalm*, Québec, Ministère de l'Environnement.

COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC, CONSEIL DES DIRECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE. *Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux*, février 1999.

GRENIER, C., 1973. *Hydrogéologie de la région du Lac Maskinongé, comté de Berthier, de Maskinongé et de Joliette, cartes 1754 et 1755*, Québec, Ministère des Richesses naturelles

McCORMACK, R., 1986. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution – MRC Joliette*, Québec, Ministère de l'Environnement.

McCORMACK, R., 1986. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution – MRC L'Assomption*, Québec, Ministère de l'Environnement.

McCORMACK, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution – Rive Nord du Saint-Laurent*, Québec, Ministère de l'Environnement.

McCORMACK, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution – Région Nord de Montréal*, Québec, Ministère de l'Environnement

McCORMACK, R., 1983. *Étude hydrogéologique – Rive nord du Saint-Laurent*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche, Service des eaux souterraines.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Guide sur les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine*, Québec, Les Publications du Québec.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1984. *Directive n° 001 – Captage et distribution de l'eau*, Québec, Ministère de l'Environnement.

PARÉ, D., 1980. *Programme de connaissances intégrées, étude hydrogéologique du bassin versant de la rivière L'Assomption, cartes 0-47, rapport E.C.-3*, Québec, Ministère des Richesses naturelles.

SIMARD, G. et R. DES ROSIERS, 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G.-13*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.



5. Portrait municipal

5.1 Portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région de Lanaudière compte 75 réseaux municipaux d'eau potable qui desservent une population de 280 748 habitants dans 55 municipalités. De ces réseaux, 47 possèdent un système de traitement (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe). La population de la MRC L'Assomption est desservie à plus de 97 % par des réseaux municipaux d'eau potable, tandis que celle de la MRC Montcalm l'est à près de 32 %. On trouve également, sur le territoire de la région de Lanaudière, 39 réseaux privés d'eau potable qui desservent 6 805 personnes.

On estime que 62,7 % de la population de la région de Lanaudière est alimentée par eau de surface, tandis que 37,3 % est alimentée par eau souterraine. De la population alimentée en eau souterraine, environ 37 % est alimentée par les réseaux municipaux et 63 % par des puits individuels. L'ensemble de la population de la MRC Montcalm est alimenté par eau souterraine, tandis que celle de L'Assomption est alimentée à 94,5 % par eau de surface.

On trouve dans la région de Lanaudière 2 prises d'eau potable dans le fleuve Saint-Laurent, celles des villes de Berthierville et de Lavaltrie. La rivière L'Assomption fournit en eau potable les villes de Joliette, Repentigny et L'Assomption. L'Épiphanie puise son eau dans un tributaire de la rivière L'Assomption et la ville de Terrebonne dans la rivière des Mille Îles.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Dans la région de Lanaudière, 66 % de la population était raccordée à un réseau d'égouts municipal en 1999. Le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ) et le *Programme d'assainissement des eaux municipales* (PADEM) ont permis au gouvernement du Québec et aux municipalités d'investir près de 279 millions de dollars pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 99 % de la population de la région de Lanaudière raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux usées le 31 décembre 1999. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

5.2 Problématiques spécifiques

5.2.1 Gestion des services privés d'alimentation en eau

Un bon nombre de réseaux d'aqueduc privés sur le territoire présentent des problèmes au regard de la qualité de l'eau potable puisque généralement ces réseaux sont vieux et mal entretenus. La plupart des réseaux privés de la région ne sont pas visés par le *Règlement sur l'eau potable* (c. Q-2, r. 4)

puisqu'ils desservent moins de 50 abonnés. Les exploitants de ces petits réseaux privés ont tendance à vouloir abandonner la gestion de ceux-ci, ce qui entraîne le mécontentement général des abonnés. Les pressions exercées par cette problématique pourraient avoir comme conséquence la municipalisation de ces réseaux.

5.2.2 Gestion des eaux usées municipales

Pour connaître les problématiques particulières liées à la qualité de l'eau de certaines rivières et leur rapport avec les eaux usées municipales, il faut se référer à la section 3.2 de ce document.

Plusieurs petites municipalités du nord de Lanaudière ne possèdent tout simplement pas de réseau d'égouts municipal, à l'instar de Saint-Damien, ou si elles en possèdent un, elles rejettent directement leurs eaux usées dans un cours d'eau (ex. : Saint-Cuthbert, qui déverse ses eaux dans la rivière Chicot). Certaines municipalités pourront bénéficier de nouveaux programmes de subventions pour implanter des infrastructures de base en assainissement des eaux.

5.2.3 Gestion du milieu hydrique

Plusieurs municipalités de la région de Lanaudière ont reçu une cartographie officielle des zones inondables de certains cours d'eau de leur territoire, grâce à la Convention Canada-Québec relative à la cartographie, à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau. Les MRC ont l'obligation d'intégrer ces cartes à l'intérieur de leur schéma d'aménagement. Pour les secteurs qui n'ont pas été cartographiés, les MRC pourront bénéficier du nouveau *Programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans* pour les aider à gérer ces zones.

À l'occasion de la révision des schémas d'aménagement en cours actuellement, les MRC de Lanaudière ont intégré à leurs schémas les préoccupations environnementales concernant la protection des plaines inondables, des rives et du littoral ainsi que celles concernant la protection des milieux humides. Toutefois, l'utilisation passée du territoire et l'application inégale du règlement entre les municipalités font en sorte que plusieurs problèmes demeurent. Une réglementation insuffisante dans certaines municipalités a permis la construction en zone inondable. Toutefois, ce problème est en régression depuis quelques années. On constate également certains problèmes d'eutrophisation des plans d'eau de villégiature, en raison des concentrations importantes de chalets en bordure des plans d'eau, des installations septiques déficientes, de l'engrais provenant des pelouses et des bandes riveraines altérées ou inexistantes.



6. Portrait industriel

6.1 Portrait général

6.1.1 Secteur primaire

Dans le secteur primaire, les activités d'extraction minérale sont représentées par de nombreuses carrières et sablières (150 selon les données disponibles au ministère de l'Environnement, dont 26 d'importance selon le ministère des Ressources naturelles). Certaines s'étendent sur des dizaines d'hectares. De façon générale, l'exploitation des carrières et des sablières a peu d'effet sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains

cas où le matériel exploité est situé sous le niveau de cette nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les concentrations prévues au *Règlement sur les carrières et sablières* (c. Q-2, r. 2).

6.1.2 Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, parmi les 670 établissements industriels et manufacturiers situés dans la région de Lanaudière, environ 90 % comptent moins de 50 employés. On les trouve surtout sur le territoire de la MRC Les Moulins et dans la périphérie des villes de Joliette et de Berthier. De ce nombre, le ministère de l'Environnement a compté, en 1995, 64 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de causer, directement ou indirectement, des dommages significatifs à l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques de ces 64 établissements, répartis en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). Moins de 50 % de ces établissements sont raccordés à un réseau d'égouts municipal.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre par le gouvernement en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel, adoption de règlements dans les secteurs industriels, soit le secteur des pâtes et papiers et celui du raffinage du pétrole, réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ), le *Plan d'action Saint-Laurent* (PASL/SLV 2000) et, depuis peu, le *Programme de réduction des rejets industriels* (PRRI). Dans le cas des établissements qui déversent leurs effluents directement dans l'environnement, de plus en plus, le Ministère se réfère, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER), tout en tenant compte de la meilleure technologie disponible et économiquement acceptable. Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements régissant les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de la situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Il a déterminé le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex. : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou qui étaient en train de les réaliser et le nombre de ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés comme terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect des normes réglementaires et de toute exigence établie en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), et ceci à la date visée.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement, réalisée en 1995, pour les industries de la région de Lanaudière. Les entreprises du secteur des pâtes et papiers avaient toutes réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement. De façon générale, pour l'ensemble des secteurs industriels, 71 % des grandes entreprises, 80 % des moyennes entreprises et 81 % des petites entreprises avaient complété leurs travaux

d'assainissement en 1995. Depuis cette date, plusieurs autres établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

Secteur des pâtes et papiers

Parmi les industries répertoriées dans la région de Lanaudière, les établissements du secteur des pâtes et papiers ont des volumes de rejet importants. Le tableau 6.1 présente ces industries en précisant leur point de rejet, le débit moyen de leur rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Ces entreprises sont assujetties à des normes sectorielles de rejets en vertu du *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* (c. Q-2, r. 12.1). Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetées dans l'environnement qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

De plus, en vertu de la section IV.2 relative à l'attestation d'assainissement dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et du *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel* (c. Q-2, r. 1.01), ces entreprises devront élaborer et appliquer progressivement des plans d'assainissement afin de respecter des normes supplémentaires basées sur le milieu récepteur. Elles auront aussi une incitation économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement, en raison de la redevance relative à la pollution imposée par le règlement. Cette redevance prendra effet après la délivrance des premières attestations d'assainissement. Le calcul de la redevance est établi en fonction des quantités de contaminants rejetés et non en fonction des volumes d'eau prélevés ou rejetés. Il n'y a donc pas d'incitation directe à réduire le volume d'eau utilisé.

Tableau 6.1 : Caractéristiques des fabriques de pâtes et papiers de la région de Lanaudière

Établissement industriel MUNICIPALITÉ	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m ³ /jour 1996	Traitement des eaux usées de procédé
Papiers Scott Itée. CRABTREE	Égout municipal (rivière Ouareau)	18 000	Primaire Traitement municipal
Cascades inc. Division Joliette JOLIETTE	Égout municipal (rivière L'Assomption)	740	Arrêt temporaire des activités

Secteur de la chimie

L'industrie Les Technologies industrielles SNC inc., située à Le Gardeur, a été étudiée dans le contexte du programme SLV 2000. Cette usine effectue le remplissage d'explosifs de diverses munitions et de composants explosifs et pyrotechniques ainsi que l'assemblage de cartouches militaires de petits et de moyens calibres. Les effluents de l'usine sont rejetés dans l'égout municipal et respectent la réglementation municipale applicable.

Autres secteurs

Certaines activités industrielles et commerciales contribuent également à

détériorer la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines. Ainsi, à l'extérieur des grands centres urbains, plusieurs industries sont implantées dans des municipalités dépourvues de réseau d'égouts et d'usine de traitement des eaux. Les eaux usées de ces industries, notamment celles du secteur agroalimentaire, sont le plus souvent rejetées dans l'environnement sans subir de traitement des eaux adéquat ou sont rejetées dans de petits cours d'eau dont le débit à l'étiage ne permet pas une dilution efficace des charges rejetées.

6.1.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et les services. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

6.2 Problématiques spécifiques

Certains lieux orphelins d'élimination de résidus pétroliers et autres déchets (sites GERLED), tels que le Vidangeur de Montréal, la sablière Thouin et le site de Sainte—Marie—Salomé, représentent un potentiel de contamination des sols et des réseaux hydrographiques de surface et souterrains non négligeable. Le site de Sainte-Marie-Salomé et la sablière Thouin ne sont pas restaurés.

Il faut se référer à la section 4.2 de ce document pour connaître d'autres problématiques particulières liées aux activités industrielles.



7. Portrait agricole

7.1 Portrait général

La région de Lanaudière regroupait, en 1996, 5,8 % des fermes et 5,8 % des superficies cultivées du Québec. Les MRC Montcalm, D'Autray et Joliette regroupaient, en 1996, 71 % des fermes et 77 % des superficies cultivées de la région.

L'importance de l'agriculture dans la région de Lanaudière se traduisait, en 1996, par 2 105 fermes occupant 10,9 % du territoire de la région et par 7,4 % des terres en culture. On y trouvait un cheptel de 6 009 836 animaux, dont 5 711 220 volailles et 239 837 porcs. La superficie cultivée et drainée était de 1 007 km², dont 6,8 % était irriguée (voir le portrait agricole au tableau A.5 en annexe).

Région d'élevage, la région de Lanaudière se distingue par la variété de ses productions tant animales que végétales. L'élevage laitier prédomine et la plus grande partie des surfaces cultivées en fourrage et en céréales est liée à cette activité. D'autres types d'élevages sont pratiqués, soit celui du porc et de la volaille. La région est également reconnue pour certaines cultures comme le tabac et les légumes tels que les pommes de terre, les carottes et les crucifères.

7.2 Problématiques spécifiques

La région de Lanaudière connaît divers problèmes agricoles qui ont un impact sur la qualité de l'eau du territoire, notamment le surplus de phosphore. Parmi les plus reconnus, on compte les surplus de fumiers, leur épandage et leur entreposage et l'utilisation des engrais et pesticides.

Le territoire lanaudois compte des concentrations d'élevage dans 2 productions : la volaille et le porc. L'élevage de la volaille se fait principalement dans les municipalités de Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Cependant, les fumiers produits par cet élevage sont exportés en grande partie vers le sud de la région où la demande est importante. La production porcine est le principal élevage du territoire en termes d'unités animales. Sa concentration dans certaines municipalités de la MRC Montcalm (Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Roch-Ouest, Saint-Esprit) et, par ailleurs, l'érosion des sols et les pratiques culturales exercent une pression importante sur le milieu et ont, par conséquent, un impact réel sur la qualité des eaux de la rivière L'Assomption et de ses tributaires.

Dans la région, environ 250 producteurs sont considérés comme ayant des surplus de fumier. Ces entreprises ne disposent pas des terres cultivables nécessaires à l'épandage des fumiers produits par leur élevage et doivent donc avoir recours à des tiers pour les obtenir. Pour des motifs économiques, technologiques et sociaux, l'épandage de ces fumiers se fait en doses massives et à des périodes non propices à l'utilisation par les plantes des éléments nutritifs contenus dans les fumiers, soit tard à l'automne. Ces apports d'engrais organiques, combinés aux engrais minéraux, contribuent de façon évidente à un lessivage des éléments fertilisants vers les cours d'eau. D'ailleurs, certaines municipalités situées dans le bassin de la rivière L'Assomption, qui y puisent leur eau potable, font face à de sérieux problèmes de traitement en raison de la présence importante d'azote ammoniacal à certaines périodes de l'année.

L'entreposage inadéquat des déjections animales est un problème identifié dans 350 entreprises de la région, particulièrement dans les installations des élevages qui utilisent des fumiers sous forme solide. Cette situation a une influence directe sur la qualité des eaux des cours d'eau de la région.

Enfin, la région de Lanaudière est reconnue pour sa production de pomme de terre et de tabac. Ces cultures sont pratiquées principalement dans les sols légers de la région et sont fertilisées par des engrais organiques (fumiers de poulets) et minéraux. Des études menées par le ministère de l'Environnement ont démontré que dans les régions où la culture de pomme de terre est intensive, les risques de contamination des eaux souterraines sont élevés. De fait, la présence de pesticides et de nitrates en concentrations élevées a été constatée dans les eaux souterraines de ce territoire.



8. Portrait faunique et récréo-touristique

8.1 Portrait faunique

8.1.1 Pêche sportive

La région de Lanaudière offre des activités de pêche sportive associées aux deux principaux milieux naturels qui la composent : la plaine du Saint-Laurent, comprenant le fleuve Saint-Laurent ainsi que les rivières et ruisseaux qui sillonnent la plaine en milieu urbain et agricole, et le massif des Laurentides avec ses nombreux lacs et rivières, en territoire municipalisé ou sur les terres du domaine public. Les populations de poissons exploitées sont intimement associées à ces milieux et à l'utilisation humaine du territoire.

Fleuve Saint-Laurent, rivières et ruisseaux de la plaine

Les eaux du fleuve Saint-Laurent avoisinant Montréal sont caractérisées par une très grande diversité faunique. Elles abritent 90 des 116 espèces de poissons d'eau douce du Québec. La perchaude (65 %), le grand brochet (14 %) et le doré jaune (7 %) constituent 86 % des captures des pêcheurs sportifs. Suivent l'achigan à petite bouche, les crapets, la barbotte brune et le maskinongé. Ces

espèces sont capturées en proportions semblables dans les affluents du fleuve. La problématique de la pêche est reliée à l'accessibilité, restreinte à un ou deux accès publics par municipalité, et à la qualité des eaux parfois douteuse. Le secteur de pêche très fréquenté des îles de Sorel-Berthier est en outre dépendant de la qualité de la pêche à la perchaude, elle-même liée à une pêche commerciale intensive au lac Saint-Pierre et dans les îles. Ailleurs, la pêche se limite à quelques sites dans les cours d'eau qui traversent les milieux agricoles et urbains de la plaine.

Lacs et cours d'eau du territoire montagneux de Lanaudière

Les lacs et les cours d'eau des secteurs montagneux du bassin de la rivière L'Assomption, au sud et à l'ouest de la région, offrent une pêche à l'omble de fontaine et au touladi (dans les grands lacs). Ceux du bassin versant de la rivière Matawin offrent une pêche à l'omble de fontaine en montagne et au grand brochet dans les grands lacs en amont du réservoir Taureau. Les lacs et les cours d'eau du bassin versant de la rivière du Milieu, au nord du territoire, offrent une pêche à l'omble de fontaine en montagne, au grand brochet, au doré jaune et au touladi dans les grands lacs.

Dans le territoire municipalisé, là où la villégiature est très développée, le potentiel de pêche est limité, notamment à cause de l'introduction d'espèces nuisibles aux salmonidés et à cause des nombreuses activités récréotouristiques. Certains lacs reçoivent desensemencements de poissons. Un grand plan d'eau, le réservoir Taureau, fait l'objet d'un plan directeur dont un des volets est d'augmenter le potentiel de pêche actuellement limité.

Le domaine public est majoritairement composé de territoires fauniques (un parc provincial, 2 réserves fauniques, 4 zones d'exploitation contrôlée (ZEC), 17 pourvoiries à droits exclusifs) et d'une grande portion de territoire libre, surtout dans le secteur des grands lacs, au nord, près de la réserve Atikamekw de Manawan. Sur ces territoires cohabitent également les activités d'exploitation forestière, qui requièrent un réseau étendu de chemins nécessitant la construction de structures pour traverser les nombreux cours d'eau. Le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* (c. F-4.1, r. 1.001, adopté en 1988 et modifié en 1993 et 1996) ainsi que le *Règlement sur les habitats fauniques* (C-61.1, r. 0.1.5) de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1), visent à encadrer ces activités et à protéger le milieu naturel et les habitats fauniques des impacts négatifs reliés à des traverses de cours d'eau déficientes et à une protection riveraine inadéquate. De plus, le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement et la Société de la faune et des parcs du Québec ont mis de l'avant un programme de formation et de sensibilisation de l'industrie forestière.

Les territoires fauniques sont très exploités. Les pourvoiries de Lanaudière exploitent leurs plans d'eau à raison de 25 jours de pêche par hectare en moyenne. Un des pourvoyeurs exploite même ses lacs à raison de 100 jours de pêche par hectare, ce qui nécessite desensemencements de poissons fréquents et abondants. Les ZEC exploitent leurs lacs à environ 2 jours de pêche par hectare.

Le territoire public au nord de Saint-Michel-des-Saints offre un bon potentiel de pêche au grand brochet, au doré jaune et au touladi. Les récents développements de la villégiature et la construction de chemins forestiers y amènent une clientèle de plus en plus abondante.

Problèmes reliés à la pêche et à l'habitat du poisson

Les contraintes imposées à la pêche sont liées à l'habitat, à l'exploitation

faunique et à l'activité humaine. Même si des règlements permettent de minimiser l'impact des interventions sur les habitats, de restreindre l'exploitation faunique, voire d'augmenter le potentiel d'exploitation, il reste encore à harmoniser les activités récréotouristiques, forestières et fauniques, et les périodes d'activité et d'exploitation. Voici certains des problèmes reliés à la pêche et aux pertes d'habitat du poisson.

Pertes d'habitat du poisson

- remblayages et constructions en plaine inondable (site de reproduction et d'alimentation printanière pour les poissons);
- drainage de petits ruisseaux et de milieux humides;
- eutrophisation de plans d'eau servant à la villégiature (secteur municipalisé surtout) :
 - installations septiques déficientes;
 - engrais pour pelouses;
 - trop grand nombre de chalets sur les rives des lacs;
- marnage des réservoirs (Kempt et Taureau) :
 - problèmes reliés aux sites et aux périodes de reproduction;
 - problème de concentration en avril et de dilution par la suite;
- travaux sur le territoire (exploitation forestière et faunique, travaux en secteur municipalisé) :
 - risques reliés à la construction de ponts ou ponceaux non conçus selon les normes, à l'érosion des milieux riverains et au blocage ou au détournement des frayères.

Problèmes liés à la pêche

- accessibilité réduite aux lacs et rivières du secteur municipalisé :
 - peu d'accès public (propriété généralement privée);
- qualité de la pêche :
 - **au sud et au centre** :
 - grand nombre d'utilisateurs;
 - artificialisation de l'offre;
 - **au nord** :
 - éloignement des secteurs de pêche;
 - accessibilité difficile aux plans d'eau;
 - lacs des ZEC et des pourvoiries les plus accessibles :
 - nécessité de fermer la pêche en cours de saison sur certains lacs;
 - nécessité d'ensemencer des poissons pour soutenir la pêche (pourvoyeurs de Lanaudière surtout);
- présence d'espèces de poissons nuisibles :
 - la majorité des lacs du territoire municipalisé : l'omble de fontaine tolère très peu les espèces compétitrices introduites au cours des ans.

8.1.2 Pêche commerciale

La pêche commerciale a lieu essentiellement dans le fleuve Saint-Laurent. Un permis est émis pour le secteur des îles de Contrecoeur et quelques pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre ont accès au secteur des îles de Sorel-Berthier. La problématique des pêches dépasse les limites régionales, notamment pour la perchaude, dont la capture est autorisée au lac Saint-Pierre et dans les îles de Sorel-Berthier, et pour l'esturgeon jaune, dont la population se déplace d'en amont de Montréal jusqu'en aval du lac Saint-Pierre. Ces deux populations de poissons sont très exploitées.

La population d'esturgeon jaune vient se reproduire en 2 endroits dans Lanaudière : dans la rivière L'Assomption près de l'île Vessot, en aval de

Joliette, et dans la rivière Ouareau, en aval de Crabtree. C'est donc surtout pour la protection et l'amélioration de la qualité de ces frayères que la région de Lanaudière est concernée par la gestion de cette population de poisson.

8.2 Activités de contact avec l'eau

Secteur de lacs et de rivières, la portion nordique de la région de Lanaudière possède un important réseau de territoires à vocation récréative : réserves fauniques, ZEC, pourvoiries et parcs. Cette portion du plateau laurentien permet diverses activités reliées à la faune et au plein air. Que ce soit dans les limites des sous-bassins de la rivière Saint-Maurice ou à la tête des rivières L'Assomption et Maskinongé, la qualité du milieu aquatique, les infrastructures récréotouristiques de même que l'accessibilité de ces vastes étendues sauvages stimulent la pratique d'activités reliées à la ressource eau, notamment, la pêche, la navigation de plaisance, le canot-camping, le kayak et la baignade. La villégiature est également répandue autour de plusieurs plans d'eau.

La portion centrale – le piedmont – offre un paysage plutôt varié où la forêt côtoie le milieu agricole. Les lacs y constituent des sites de villégiature privilégiés où se pratique la panoplie habituelle d'activités récréatives de contact avec l'eau. De plus, certaines portions de cours d'eau attirent les adeptes de la pêche, du canotage et de la baignade; les baigneurs peuvent fréquenter une plage aménagée sur la rivière L'Assomption, à Notre-Dame-des-Prairies. Enfin, cette zone de transition entre le plateau et la plaine comporte des sites naturels intéressants, dont les chutes Dorwin et Les Cascades sur la rivière Ouareau et les chutes Monte-à-Peine et des Dalles sur la rivière L'Assomption. Des aménagements comme des sentiers, des belvédères d'observation et des aires de pique-nique mettent en valeur ces points d'intérêt en favorisant les activités de contact visuel.

Dans la portion sud de la région de Lanaudière, les usages des cours d'eau sont peu nombreux. En effet, l'aspect inesthétique et la mauvaise qualité de l'eau dans cette portion de la plaine du Saint-Laurent limitent considérablement la pratique des activités associées au milieu aquatique. Seules la pêche et la navigation de plaisance se pratiquent dans les portions inférieures des rivières Mascouche et L'Assomption, de même que dans les rivières la Chaloupe, Bayonne et Chicot. Cependant, les infrastructures riveraines que sont les quais, les marinas, les rampes de mise à l'eau et les parcs riverains du tronçon fluvial du Saint-Laurent et de la rivière des Mille Îles, constituent autant d'accès à la ressource eau. Ainsi, en plus d'offrir une fenêtre intéressante sur ces cours d'eau, ces infrastructures encouragent la pratique des activités de contact; la navigation de plaisance, la motomarine, le kayak de mer et la pêche sont les plus importantes. Enfin, l'archipel des îles de Berthier, milieu insulaire caractérisé par d'importantes zones marécageuses, invite à l'observation de la faune et de la flore (croisières-excursions) en plus de favoriser les activités avec prélèvement de la faune (chasse et pêche en eau libre et sous la glace).



9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

Dans la version présommet du répertoire intitulé « *400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec* », réalisé à l'occasion de l'ÉcoSommet 96, les projets qui ont un rapport avec les thèmes « lacs et cours d'eau » et « faune aquatique » de la région de Lanaudière ont été consultés afin de faire ressortir ceux qui sont rattachés au développement durable. Un seul projet a été répertorié. Il s'agit du projet *Activités éducatives à la Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie*, dont le promoteur est La Bande à

Bonn'Eau, de Lanoraie.

Le répertoire des réussites (400 projets), produit par le personnel d'ÉcoSommet, est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables de consultation thématiques panquébécoises, qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 présente les projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale, en indiquant l'étape de la procédure à laquelle ils sont rendus.

Tableau 9.1 : Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale pour la région de Lanaudière

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure (janvier 2000)
Parc régional de l'île Lebel à Repentigny	Réaménagement d'une partie des berges du parc de l'île Lebel et ouverture du bras d'eau ouest	Étude d'impact
Stabilisation des berges de la rivière Matawin – Secteur chemin Cyprès	Stabilisation de la berge de la rivière Matawin sur une distance d'environ 400 mètres dans le but de protéger le chemin Cyprès	Étude d'impact (projet suspendu par le promoteur)

9.3 Initiatives en gestion de rivières

Au 1^{er} juin 1998, la région de Lanaudière comptait 6 organismes de rivières. Ces organismes sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, en association ou en comité et qui se sont donné des mandats de protection, de restauration ou d'aménagement de leur rivière. Pour plus de précision sur le nom de chacun de ces organismes et sur leurs mandats, on peut consulter le tableau A.6 en annexe.

9.4 Zones d'intervention prioritaire (comités ZIP)

À l'intérieur du volet implication communautaire du programme provincial-fédéral « Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) », 3 zones d'intervention prioritaire (ZIP) ont été déterminées dans la région de Lanaudière.

La première ZIP occupe tout le lac Saint-Pierre et son archipel. Ce territoire est dirigé par le comité ZIP du lac Saint-Pierre, incorporé comme organisme sans but lucratif depuis 1996. Ce comité, qui a pour mission de promouvoir la concertation entre les différents partenaires visés, a produit son plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) en mai 1997. Depuis ce temps, les principaux projets et réalisations de ce comité sont :

- les consultations préalables et la production du plan de chasse à la sauvagine au lac Saint-Pierre;
- la désignation du lac Saint-Pierre comme réserve de la biosphère de l'UNESCO;
- la campagne de promotion de la réglementation de la vitesse des embarcations de plaisance dans l'archipel du lac Saint-Pierre;
- la rédaction de nombreux mémoires sur diverses préoccupations environnementales.

La seconde ZIP s'étend de la confluence de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent jusqu'à l'archipel du lac Saint-Pierre. Un comité ZIP, le comité Des Seigneuries, est actuellement en processus d'incorporation; il devrait bientôt tenir une séance publique afin de déposer le bilan des connaissances environnementales pour le secteur Varennes-Contrecoeur de cette ZIP.

La troisième ZIP couvre l'ensemble des rivières des Prairies et des Mille Îles ainsi que le lac des Deux Montagnes. Dans cette ZIP, la première étape du processus, soit la rédaction de bilans environnementaux des connaissances, n'est pas encore terminée et le processus de formation d'un autre comité ZIP n'est pas encore commencé.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)

Portrait régional de l'eau

Lanaudière (Région administrative 14)

Annexes :

- Tableau A.1 : [Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires](#)
- Tableau A.2 : [Type d'alimentation en eau de consommation par MRC](#)
- Tableau A.3 : [Gestion des eaux usées par réseau par MRC](#)
- Tableau A.4 : [Portrait industriel par secteur d'activité](#)
- Tableau A.5 : [Portrait agricole par MRC](#)
- Tableau A.6 : [Renseignements administratifs sur les organismes de rivières](#)

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires

Région de Lanaudière (14)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	3	0,4
Contrôle des inondations	4	0,6
Étang	3	0,4
Faune	30	4,3
Hydroélectricité	7	1,0
Pisciculture	19	2,7
Prise d'eau	16	2,3
Régularisation	27	3,9
Réserve incendie	8	1,1
Site historique	2	0,3
Villégiature	545	78,3
Autres	25	3,6
Inconnue	7	1,0
TOTAL DE LA RÉGION	696	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	128	18,4
Hydro-Québec	2	0,3

Municipal	54	7,8
Privé (individu et association de lacs)	451	64,8
Public	38	5,5
Public - Ministère de l'Environnement	12	1,7
Orphelin	11	1,6
TOTAL DE LA RÉGION	696	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire de terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998, relevant les barrages d'une hauteur de un mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.



Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC

Région de Lanaudière (14)

MRC (code)	RÉSEAUX D'EAU POTABLE ¹			TYPE D'ALIMENTATION EN EAU ^{2,3}					
	Nombre de municipalités desservies par réseau (population)	Nombre de réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuel	
						Population	%	Population	%
D'austray (52)	14 (28 373 habitants)	19	11	15 666	42,7	12 707	34,7	8 288	22,6
Joliette (61)	9 (39 765 habitants)	10	7	39 195	75,1	570	1,1	12 404	23,8
L'Assomption (60)	8 (99 219 habitants)	12	11	96 556	94,5	2 663	2,6	2 972	2,9
Les Moulins (64)	4 (81 660 habitants)	6	6	70 600	69,1	11 060	10,8	20 596	20,1
Matawinie (62)	12 (19 552 habitants)	19	6	8 099	22,7	11 453	32,1	16 162	45,2
Montcalm (63)	8 (12 179 habitants)	9	6	0	0,0	12 179	32,0	25 835	68,0
TOTAL DE LA RÉGION	55 (280 748 habitants)	75	47	230 116	62,7	50 632	13,8	86 257	23,5

1. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises ainsi que les équipements individuels.

2. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises.

3. La population des MRC et de la région servant aux calculs exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.

Source : Système informatisé sur l'eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données d'avril 2000).



Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC

Région de Lanaudière (14)

MRC (code)	Nombre de municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31-12-99 ²		Investissements (PAEQ et PADEM) ³
		Population	% ¹	Population	%	
D'Autray (52)	9	18 933	50	17 235	91	34 877 043 \$
Joliette (61)	8	39 652	75	39 652	100	48 696 536 \$
L'Assomption (60)	7	85 173	83	85 173	100	72 577 058 \$
Les Moulins (64)	4	80 623	78	80 623	100	91 069 544 \$
Matawinie (62)	10	11 015	28	11 015	100	18 121 014 \$
Montcalm (63)	8	9 964	26	9 964	100	13 529 263 \$
TOTAL DE LA RÉGION	46	245 360	66	243 662	99	278 870 458 \$

1. La population des MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.
2. Stations en rodage et en exploitation au 31-12-99.
3. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec.
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales.

Référence : Banque du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 31-12-99.



Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité

Région de Lanaudière (14)

Nombre d'industries qui ont des rejets d'eaux usées significatifs¹ et taux d'assainissement en 1995 (%)²

- Répartition selon les secteurs industriels et la taille des entreprises -

SECTEUR	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Pâtes et papiers	1 (100 %)	1 (100 %)	1 (100 %) ⁴	3 (100 %) ⁴
Métallurgie primaire	0	0	0	0
Chimie	2 (50 %)	4 (50 %)	4 (100 %)	10 (70 %)
Transformation du métal	1 (100 %)	3 (100 %)	6 (67 %)	10 (80 %)
Agroalimentaire	3 (67 %)	2 (50 %)	25 (80 %)	30 (77 %)

Textile	0	1 (100 %)	1 (100 %)	2 (100 %)
Transformation du bois ³	0	0	0	0
Industries diverses	0	4 (100 %)	5 (80 %)	9 (89 %)
TOTAL	7 (71 %)	15 (80 %)	42 (81 %)	64

- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille des entreprises -

LIEU DE REJET	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Réseau d'égouts municipal	6 (83 %)	10 (90 %)	15 (93 %)	31 ⁵ (90 %)
Environnement (dans les eaux de surface)	1 (0 %)	3 (67 %)	13 (85 %)	17 (76 %)
Environnement (installations septiques)	0	2 (50 %)	14 (64 %)	16 (63 %)
TOTAL	7 (71 %)	15 (80 %)	42 (81 %)	64

1. Industries qui ont des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries qui génèrent des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement traitées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou qui sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de systèmes de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de systèmes de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.
3. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détail.
4. En 1998, une entreprise a fermé; le nouveau total est de 2 en 1998 au lieu de 3 en 1995.
5. Les eaux usées de 18 de ces 31 entreprises étaient traitées dans une station d'épuration municipale en service en 1995.

Référence : Adapté de « 25 ans d'assainissement des eaux usées industrielles au Québec : un bilan », Ministère de l'Environnement, 1999.



Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC

Région de Lanaudière (14)

MRC (code)	Superficie des fermes par MRC (%)	Nombre de fermes	Cheptel (nombre d'animaux)				Superficie (km ²)				
			volailles	bovins	porcins	ovins	cultivée et drainée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
D'Autray (520)	43,9	565	1 625 540	19 300	44 860	1 521	327,44	25,22	192,23	106,88	221,67
Joliette (610)	54,7	328	318 800	9 875	25 166	1 203	159,87	22,54	88,74	70,82	124,70
L'Assomption (600)	55,2	192	82 912	4 952	4 431	684	108,56	4,39	75,68	17,35	72,05
Les Moulins (640)	28,4	150	670	2 415	2 265	416	51,7	2,95	30,25	8,92	32,12

Matawinie (620)	1,5	276	3 126 822	5 939	11 766	280	67,29	0,77	23,44	41,05	22,91
Montcalm (630)	53,8	594	556 476	10 779	151 499	1 265	291,78	12,78	240,48	90,80	276,08
TOTAL DE LA RÉGION	10,9	2 105	5 711 220	53 260	239 987	5 369	1 007	69	651	336	750

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface, par injection ou les deux); par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.
2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et de fongicides; par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de types de produits utilisés.

Références :

- a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (données de 1996).
- b. *Répertoire des municipalités du Québec*, 1998.



Tableau A.6 : Renseignements administratifs sur les organismes de rivières

Région de Lanaudière (14)

Nom de la rivière	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
Bayonne	Les Amis de l'environnement de Brandon	1060, rang 1 Saint-Gabriel-de-Brandon (Québec) J0K 2N0	Revitalisation de la rivière Bayonne
L'Assomption	Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA)	71, rue Gauthier Sud C.P. 191 Joliette (Québec) J6E 4J3	Renaturalisation, mise en valeur et conservation de la rivière L'Assomption et de ses composantes par la colonisation des rives, l'amélioration de la qualité visuelle des rives, la qualité de l'eau et la conservation et la création d'habitats fauniques
L'Assomption	À court d'eau	28, place Rupert Repentigny (Québec) J6A 3V4	Amélioration de la qualité de l'eau de la rivière L'Assomption
Maskinongé	Les Amis de l'environnement de Brandon	C.P. 1570 Saint-Gabriel-de-Brandon (Québec) J0K 2N0	Revitalisation de la rivière Maskinongé
Noire	Société d'aide au développement des collectivités de Matawinie	55, rue Cécile Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0	Restauration et mise en valeur de la rivière Noire

Saint-Esprit	Corporation du bassin versant ruisseau Saint-Esprit	166, rue Saint-Jacques Saint-Jacques (Québec) JOR 2R0	Promotion de l'agriculture durable par le soutien technique des agriculteurs, approfondissement des connaissances sur la contamination des eaux et des sols et adaptation de pratiques agricoles alternatives afin de diminuer l'impact sur l'environnement
---------------------	---	---	---

Source : Ministère de l'Environnement, 1^{er} juin 1998.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)